

Image not found or type unknown



Garde alternée non respecté

Par **Bij**, le **21/12/2023** à **09:14**

Bonjour

Nous sommes divorcés depuis 10 ans, divorce amiable avec garde alternée pour nos 2 enfants, pas de pension alimentaire car nos revenus étaient quasi identiques

Aujourd'hui ça fait plus d'un mois que le père ne prend plus sa fille chez lui et en plus j'ai appris récemment qu'il y a un écart important dans nos ressources, ce qu'il s'est bien tenu de me dire

J'envisage de poser une main pour courante pour non respect du jugement et de consulter un avocat pour demander une pension alimentaire

Pensez vous que c'est la bonne démarche ? Pourrais-je réclamer un effet rétroactif ? Si oui, sur combien de temps ?

Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **21/12/2023** à **13:51**

Bonjour,

Une main courante ne servira à rien. Le DVH est un droit, pas un devoir.

Par contre si le père ne prend pas sa fille, les frais sont plus élevés pour vous. Il faut donc garder toutes les traces.

Pour demander une modification de la pension alimentaire, il faut saisir le JAF qui demandera aux 2 parties de justifier leurs revenus et charges, et le calcul tiendra compte aussi du temps que l'enfant passe avec chacun de ses parents.

Par **Me Ferrer**, le **05/01/2024** à **08:12**

Bonjour

Non ce n'est pas du tout la bonne démarche,

Il faut resaisir le juge pour obtenir une pension plus importante et revoir la garde si la garde alternée ne fonctionne plus .

Pour certains tribunaux il y a une mesure de médiation préalable obligatoire

A Montpellier par exemple c'est le cas.

Corinne FERRER [CLIQUEZ ICI](#)

<https://ferreravocatmontpellier.wordpress.com/>